

Commission du Patrimoine Oral et Immatériel Bilan de l'année 2011

Au cours de l'année 2011, la première réunion de la Commission a eu lieu le 13 janvier 2011. La 7^e réunion a eu lieu le 10 novembre 2011.

La Commission a poursuivi, dans le domaine de la reconnaissance des chefs-d'œuvre du patrimoine oral et immatériel de la Communauté française, le travail entamé les années précédentes sur base du Décret du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2002 et de l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 septembre 2003. La Commission propose de nouvelles reconnaissances de chefs-d'œuvre. Elle évalue les dossiers introduits sur base des critères définis dans l'Arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 4 septembre 2003 et dans la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO du 17 octobre 2003.

Elle transmet son avis sur les demandes de subventions qui visent à favoriser le maintien ou la transmission des manifestations reconnues. En 2011, le budget réservé à cette fin était, à l'initiale, de 6.000 €, dont 5.973 € ont été attribués. Les subventions ne seront proposées que pour des objets indispensables au maintien de l'élément ou afin de mieux le mettre en valeur. Dans cette perspective, la Commission entend privilégier les restaurations plutôt que les remplacements par des pièces nouvelles.

Elle étudie et présente à la Ministre les dossiers à introduire à l'UNESCO pour inscription sur la liste du patrimoine en péril et celle du patrimoine représentatif.

Propositions de candidatures pour inscription sur les listes de l'UNESCO.

Les « Marches de l'Entre-Sambre-et-Meuse », dossier de candidature à la Liste représentative de l'UNESCO.

L'élément a été inscrit en décembre 2012 sur la Liste représentative du patrimoine culturel de l'humanité de l'UNESCO.

Propositions de reconnaissance faites par la Commission à la Ministre

Le « Royal Climbia's Club » (Lodelinsart).

Reconnu par la Ministre le 14 juin 2011.

Le « Carnaval des Hoûres d'Eben-Emael ».

Reconnu par la Ministre le 28 octobre 2011.

Les « Carnaval de la vallée du Viroin » (Treignes, Vierves, Olloy-sur-Viroin).

Reconnus par la Ministre le 1^{er} mars 2012.

Propositions de refus de reconnaissance faites par la Commission à la Ministre

Le « Laetare de Stavelot » (dans le cadre de l'examen des manifestations reconnues sous l'ancienne législation). Motif : sa tradition ne remonte pas encore à trois générations.

Propositions de subvention adressées par la Commission à la Ministre

Le « Comité de la Marche Royale Sainte-Rolende » (Gerpennes) pour la restauration d'une statue de sainte Rolende. Montant : 1.600 €.

La « Compagnie Royale des Francs Arquebusiers visétois » pour diverses dépenses liées aux festivités de 2010. Montant : 1.483 €.

« Les compagnons de Saint-Laurent » (Meyboom) pour remplacer un géant. Montant : 1.590 €.

La « Jeune garde de Walcourt » pour le renouvellement du matériel nécessaire à la tradition. Montant : 1.300 €.

Propositions de refus de subvention adressées par la Commission à la Ministre

Les « Échasseurs namurois » pour l'organisation de leur 600^e anniversaire. Motif : la demande n'est pas recevable, car l'arrêté du 4 septembre 2003 ne prévoit pas la subsidiation des fêtes en elles-mêmes.

Participation des membres aux travaux de la Commission

Au cours de l'année 2011, la Commission s'est réunie à sept reprises. Le nombre de membres présents à chaque séance est resté stable par rapport à 2010. Cependant, les représentants de certaines instances d'avis restent systématiquement absents.